

3 – A Pôle Ingénierie et Services Urbains – Direction des Déchets et des Réseaux d'Énergie – Service Collecte des Déchets : Évolution de l'organisation du service (avis) ;

L'évolution de l'organisation du service touche l'ensemble de ses unités.

Voilà de façon synthétiques, les remarques que nous souhaitons formuler et les questions dont nous espérons pouvoir faire remonter les éléments de réponses aux agent-es concerné-es :

L'unité collecte en porte à porte

- Création de poste, chargé d'exploitation abribacs – déchets alimentaires. Ce poste est sous classé, il aurait dû au minimum être proposé en agent de maîtrise. Cat C adjoint technique et seulement en parcours 2 est anormal.
- Transformation du poste de responsable d'unité collecte en porte à porte de catégorie B en A. Évolution tout à fait justifiée qui aurait dû être faite même sans les évolutions de l'unité.

L'unité Bio déchets

- La création de 1 poste de chargé de compostage est réellement indispensable
- Le responsable de l'unité compostage est classé cat B - P1. Ce poste à responsabilités et avec de l'encadrement devrait au minimum être classé Cat B – P2.

L'unité pré-collecte

- Création de 3 postes. Compte tenu de l'augmentation naturelle du parc de contenant et de la mise en place de nouveaux services, si ces postes ne sont pas créés, cela signifiera pour l'unité, d'être dans l'incapacité d'effectuer certaines de ses missions.
- L'unité est en surcharge de travail depuis au moins 2 ans pour le poste chauffeur PL. Ces postes sont indispensables.
- Le chef d'équipe régie va se retrouver avec 11 agents à encadrer (5 pour apport volontaire et 6 pour porte à porte). Des échanges ont déjà eus lieu avec lui et il semble avoir été convenu de faire un bilan au bout de 6 mois du nouveau fonctionnement pour réfléchir et analyser la situation. Il existe une forte inquiétude autour de la charge de travail et du risque d'une mise en difficulté de l'agent. Encadrer et planifier les missions au quotidien des équipes de terrain est un travail très prenant. Il aurait pu être envisagé d'ores et déjà la création de 2 équipes avec 2 agents de maîtrise pour la régie. 1 pour l'équipe porte à porte avec gestion du site et le 2ème pour l'équipe apport volontaire. Évolution peut-être à proposer lors du bilan qui sera réalisé après six mois de fonctionnement.
- Classification des agents C de la régie. Nous sommes demandeurs d'une évolution des parcours. L'ensemble des agents fait preuve de motivation et d'intérêt pour leur travail. Ils sont toujours volontaires pour la réalisation de nouvelles missions. Nous comprenons que ces éventuelles évolutions soient cohérentes avec la classification des postes de catégorie C similaires de l'ensemble de la collectivité.
- Le responsable de l'unité pré-collecte. Compte tenu de ses missions, encadrement de 20 agents en ce moment, le nombre de marchés publics à rédiger et à suivre qui augmente, les missions ponctuelles qui s'enchainent, les travaux sur la base technique à organiser et à suivre pour certains, il aurait pu être proposé un passage de la catégorie B vers A. Peut-être que le bilan à venir permettra de relancer cette réflexion.

Nous savons qu'un travail va être mené sur l'attribution des diverses NBI au sein de nos collectivités. Serait-il possible de savoir si, par exemple, le responsable de l'unité pré-collecte touche la NBI encadrement ? Est-ce que le nombre de renforts encadrés est pris en compte dans l'attribution de cette NBI ?

Est-ce que le chef d'équipe régie perçoit également la NBI encadrement ?

Nous vous remercions pour les réponses que vous pourrez nous apporter.